Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500150-20251215-2025_12_15_D9-DE

2025.12.15 d9

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BALAZÉ

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 15 décembre à 20h30, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice	**17**
Nombre de conseillers votants	**17**
Date de la convocation	**11.12.2025**
Date d'affichage	**11.12.2025**

Présents : Stéphane DOUABIN, Marie-Renée SAILLANT, Jennifer PAREIGE, Jean-Fabrice CLOAREC, Rolande TRUEL, Aimé LOISEL, Loïc MESSAGER, Albert CHEVILLARD, Vincent BLOT, Manuella DROUYE, Gwénaëlle LE CALVEZ, Elodie PAUTONNIER, Emmanuelle BARDAINE et Béatrice RUFFAUT.

Pouvoirs : David VEILLARD a donné pouvoir à Rolande TRUEL
Mélanie SIMON a donné pouvoir à Elodie PAUTONNIER
Nicolas HUCHET a donné pouvoir à Béatrice RUFFAUT

Secrétaire de séance : Jennifer PAREIGE

2025 12 15 D9 - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT (DELIBERATION DU 24 MAI 2020)

Droit de préemption :

2025-129 : 27 rue de l'Orgerie, ZX n°362, pas de préemption

Marchés publics inférieurs à 50 000 € HT :

2025-130 : Produits pharmaceutique pour le centre de santé, PHARMACIE HOVASSE, 557,54 € TTC
2025-131 : Peinture pour le bar-tabac, AUPINEL, 701,56 € TTC ;
2025-132 : Table pour l'association Titounette au RPE, MANUTAN COLLECTIVITES, 558,67 € TTC ;
2025-133 : Remplacement d'une tête de débroussailleuse, ENAUDIS, 365,62 € TTC ;
2025-134 : Fournitures administratives, BUREAU VALLEE, 119,98 € ;
2025-135 : Location de verres pour la soirée des bénévoles du 12/12/2025, PASSION RECEPTION, 52,70 € TTC ;
2025-136 : Porte de douche du bar-tabac, CHEVREL Yohann, 756 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil municipal.

Pour extrait certifié conforme.
Le 16/12/2025

Le Maire,
Stéphane DOUABIN

